

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 DU 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, IL est porté à la connaissance des sociétés ayant soumissionnés à L'appel d'offre **national ouvert avec exigence de capacités minimales** : N ° 06/2026 de projet suivant :

- **Achevement l'aménagement des rues du cité 20 Aout ..**

Paru aux quotidiens nationaux

- **Langue Arabe echaab** du 11/08/2026

- **Langue Française Horizons** du 12/08/2026

Vu la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, l'opération indiquée ci-dessous a été attribuée à titre provisoire au soumissionnaire suivants :

DESIGNATIO N D'OPERATION	DESIGNATION DU SOUSSIONNAIRE	MONTANT T.T.C (DA)	DELAI D'EXECUTION	N.C FISCAL	OBS
Achevement l'aménagement des rues du cité 20 Aout ..	EURL BOURAS ABDESLAM TRAVAUX PUBLIC TADJENANET	37.796.188,00 DA	04 mois	000843032315870	Offre Qualifié Techniquement 58 p / 80p et moins disant

En application de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics ,tous soumissionnaires peuvent introduire leurs recours dans les 10 Jours qui suivent la publication de l' avis d'attribution auprès de la commission des marchés publics communale et pour qui s'intéressent à connaître les résultat en détail de jugement de leurs offres techniques et finances peuvent contacter le service des marchés publics communale dans un délais maximum de **03** jours à partir du publication de l'avis d'attribution .

TADJENANET, le :
PRESIDENT DE L'A P C